

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 11
juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline
VARGIOLU, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à
Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Philippe MASSON à Guillaume
COUALLIER,

Membres absents à la séance :

CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ENTREPRISE ECOTONE

Délibération : 07.2023.082

Transmis en préfecture le : 10/07/2023

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

La commune de Saint-Genis-Laval souhaite travailler en plus étroite collaboration avec les entreprises de son territoire afin de les faire rayonner sur la commune et au-delà et de bénéficier d'une économie locale forte et solidaire, offrant des opportunités professionnelles de proximité pour tous les publics, avec une attention particulière aux habitants des quartiers en politique de la ville (les Collonges et les Barolles) et les publics en insertion professionnelle, tout en ouvrant l'accès à l'ensemble des Saint-Genois.

Ecotone est le leader européen de l'alimentation biologique, végétale et équitable. La mission que l'entreprise se donne est de « nourrir la biodiversité », à travers des marques fortes et engagées comme par exemple Bjorg, Bonneterre, Clipper, Whole Earth, Allos ou encore Alter Eco.

En 2019, Ecotone a été la première entreprise européenne alimentaire à décrocher la certification « B Corp », répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Sa famille de marques est distribuée dans plus de 80 pays, ses sites de production sont localisés dans 7 pays d'Europe.

Ecotone est une entreprise à mission. Elle emploie 1 600 personnes en Europe, et son siège social français et européen est basé à Saint-Genis-Laval, chemin du Grand Revoyet.

Dans ce contexte, la commune souhaite conclure une convention de partenariat avec l'entreprise Ecotone dont l'objectif spécifique pour Ecotone est d'accroître la visibilité de l'entreprise en tant qu'employeur et acteur local grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication. Seront notamment poursuivis la mise en place d'actions pour le public scolaire autour de la nutrition et la recherche de nouveaux collaborateurs issus du territoire.

Ainsi, Ecotone s'engage à travailler en étroite collaboration avec les services jeunesse et enseignement de la commune afin de pouvoir :

- Accueillir des collégiens de 3ème de la commune pour leur stage (un groupe de 10 enfants)
- Mettre en place un parcours de 6 ateliers nutrition animés simultanément par un collaborateur d'Ecotone (3 ateliers), et l'animateur et/ou élu (3 ateliers) sur une période de 6 semaines au sein du Mixcube.
- Intervenir à l'Info Jeune pour animer des ateliers (exemple : rédaction d'un CV), et communiquer lors du forum Emploi été pour relayer les offres de jobs d'été et stages (présence physique ou information relayée avec le tableau d'affichage).

Ecotone fournira un bilan détaillé, en fin d'année, précisant les retombées des activités mises en place dans le cadre de la convention.

La convention est conclue pour l'année 2023, et porte jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 29 juin 2023 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la ville de Saint-Genis-Laval et l'entreprise Ecotone selon les conditions décrites ci-dessus ;
- **AUTORISER** madame la maire à signer cette convention de partenariat jointe en annexe et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.

CONVENTION PARTENARIAT - ANNEE 2023

ENTRE

La Commune de Saint-Genis-Laval,

Domiciliée au 106, avenue Clémenceau, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL,
Représentée par sa maire, Marylène MILLET,
Dénommée ci-après la Commune,

d'une part,

ET

L'entreprise Ecotone,
Domiciliée 217 Chemin du grand Revoyet 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
Représentée par son Président,
n° SIRET : 970 502 761 00046

Dénommée ci-après Ecotone

d'autre part,

Préambule :

La présente convention a pour objectifs de marquer le travail partenarial qui sera engagé, entre Ecotone et la Commune de Saint-Genis-Laval en matière de communication et de rayonnement sur la commune.

Ecotone est le leader européen de l'alimentation bio, végétale et équitable. Sa mission est de nourrir la biodiversité, à travers des marques fortes et engagées comme par exemple Bjorg, Bonnetterre, Clipper, Whole Earth, Allos, Alter Eco...

En 2019, elle est la 1ère entreprise européenne alimentaire à décrocher la certification B Corp. Sa famille de marques est distribuée dans plus de 80 pays, ses sites de production sont localisés dans 7 pays d'Europe.

Ecotone est une entreprise à mission. Elle emploie 1600 personnes en Europe, et a basé son siège français et européen à Saint-Genis-Laval.

Cette convention définit :

- les objectifs précis du projet dont la concrétisation d'actions auprès d'un public scolaire et la recherche de nouveaux collaborateurs issus du territoire
- les conditions de partenariat entre la Commune et Ecotone, notamment les modalités de relais de communication

Ceci exposé, il est convenu par les deux parties ce qui suit :

Article 1^{er} : Objectifs de la convention Missions de l'entreprise Ecotone

L'objectif spécifique du partenariat sur le territoire de la Commune de Saint-Genis-Laval est d'accroître la visibilité d'Ecotone en tant qu'employeur et acteur local grâce à la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication :

- La mise en place d'actions pour le public scolaire
- La recherche de nouveaux collaborateurs issus du territoire

Article 2 : Obligations réciproques des parties

❖ Ecotone s'engage à :

Poursuivre les objectifs définis dans l'article 1^{er} de la présente convention

Travailler en étroite collaboration avec les services jeunesse et enseignement de la Commune afin de pouvoir :

- Accueillir des collégiens de 3^{ème} de la Commune pour leur stage (un groupe de 10 enfants)
- Mettre en place un parcours de 6 ateliers nutrition animés simultanément par un collaborateur d'Ecotone (3 ateliers), et l'animateur et/ou élu (3 ateliers) sur une période de 6 semaines au sein du Mixcube
- Intervenir à l'Info Jeune pour animer des ateliers (exemple : rédaction d'un CV), et communiquer lors du forum Emploi été pour relayer nos offres de jobs d'été et stages (présence physique ou information relayée avec le tableau d'affichage).

Créer deux campagnes de communication qui seront relayées par la Commune :

- L'une dédiée au recrutement de stagiaires, en mars 2023
- L'autre dédiée aux offres d'emploi, en septembre 2023

Fournir un bilan détaillé, en fin d'année, précisant les retombées des activités mises en place dans le cadre de la convention

❖ La Commune de Saint-Genis-Laval s'engage à :

Accompagner l'entreprise Ecotone dans la mise en place de son programme d'actions

Proposer aux jeunes Saint-Genois via le point Info jeune de participer aux actions proposées par l'entreprise dans le cadre de la présente convention

Relayer les 2 campagnes de communication créées par Ecotone, à réception des visuels fournis par l'Entreprise

Campagne de Mars 2023

Diffusion du visuel sur la 4^{ème} de couverture du magazine Saint-Genis Info d'avril-mai 2023

Diffusion dans les rendez-vous Saint-Genois encartés dans le Saint-Genis Info

Relais dans 22 Movel box de la Commune

Relais sur les 4 panneaux lumineux de la Commune en avril 2023

Relais sur les deux écrans TV à l'Hôtel de Ville de la Commune

Relais sur le répondeur téléphonique de la Commune en avril-mai 2023

Relais digital : newsletter d'avril, post Facebook, actualités sur le site Internet municipal

Campagne de Septembre 2023

Diffusion du visuel sur la 4^{ème} de couverture du magazine Saint-Genis Info de septembre-octobre 2023

Diffusion dans les rendez-vous saint-Genois encartés dans le Saint-Genis Info

Relais dans 22 Movel box de la Commune

Relais sur les deux écrans TV à l'Hôtel de Ville de la Commune

Relais sur le répondeur téléphonique de la Commune

Relais digital : newsletter de septembre, post Facebook, actualités sur le site Internet municipal

Article 3 : Dispositions financières

Les campagnes de communication sur la 4^{ème} de couverture du Saint-Genis Info feront l'objet de l'émission par la Commune d'un titre de recette unique d'un avis des sommes à payer, en application des tarifs de vente de 4^{ème} de couverture adoptés par le Conseil municipal

Le titre de recette sera émis après la publication de la deuxième campagne de communication

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 6 : Modification

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par la Commune avec un préavis de trois mois, en cas de non-respect par Ecotone de ses obligations contractuelles. En cas de résiliation, toute campagne de publication réalisée sur la 4ème de couverture sera facturée par application du tarif adopté par le Conseil municipal.

Article 8 : Litiges

Le Tribunal Administratif de LYON est compétent en cas de litige portant sur cette convention.

Fait à Saint-Genis-Laval, en deux exemplaires originaux.
Le 20/12/2022

Pour Ecotone :

Madame Ludivine COURT
Talent acquisition manager

Pour la Commune de Saint-Genis- Laval :

Madame Marylène MILLET
Maire